

Ales

Association pour le Logement et l'Entraide des Salariés

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2011

Rapport d'activité d'ALES 2010

SOMMAIRE

L'activité d'ALES	5
1. Nombre d'aides présentées	5
2. Nombre et montant de subventions accordées	5
3. Nombre et montant des aides payées	7
Les bénéficiaires des aides sur quittance	8
1. Répartition géographique des aides.....	8
Par région	8
Par département.....	9
Zoom sur l'Ile-de-France.....	10
Zoom sur la région Rhône-Alpes.....	10
2. Origine de la difficulté.....	11
3. Situation professionnelle	12
4. Situation familiale.....	13
5. Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge	14
6. L'impact de l'aide ALES pour les locataires.....	15
Ressources disponibles avant mise en place de l'aide.....	16
Ressources disponibles après mise en place de l'aide.....	16

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT FINANCIER

Bilan au 31 décembre 2010	23
1. Actif	23
2. Passif	23
Compte de résultat au 31 décembre 2010	25
1. Les charges	25
2. Les produits	25
Exécution du budget	29
Projet de budget 2011	31
Cotisations prévisionnelles 2011	33

Au 31 décembre 2010, ALES a reçu 1 333 demandes d'aides sur quittances et a accordé 1 278 aides pour un montant global de 1 304,55 K€.

Ces aides concernent des locataires répartis sur 47 départements soit 18 régions métropolitaines.

L'association a pour membres 18 bailleurs (16 ESH et 2 OPH) et 10 CIL avec une implantation géographique nationale néanmoins concentrée autour de deux grands pôles géographiques : les régions Île de France et Rhône-Alpes. Ces deux régions concentrent près de 90% de l'activité de l'association.

Pour cette raison – et pour se mettre en conformité avec la loi du 25 mars 2009 – ALES a sollicité et obtenu, dans ces deux régions, un agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique (articles L. 365-3 et R. 365-1, 2° du code de la construction et de l'habitation), qui l'autorise à réaliser des missions de conseil, d'appui, d'expertise auprès des particuliers en situation de fragilité socio-économique, afin de favoriser leur accès ou leur maintien dans un logement.

Ces agréments lui permettront de continuer de recevoir des aides des CIL avec des fonds d'Action Logement et de poursuivre son activité d'aide aux ménages en difficultés afin d'assurer leur maintien dans leur logement et d'éviter des expulsions.

Ce sont des conseillers sociaux des bailleurs ou les conseillers CIL-PASS assistance qui identifient les ménages en difficulté, locataires dans des secteurs diffus et qui sont susceptibles d'intervenir dans plusieurs régions.

L'année 2010 a été une période de transition pour la plupart des CIL. En effet, après avoir fusionné en 2009, les CIL ont réorganisé leurs services tout au long de l'année 2010. ALES a maintenu le contact avec l'ensemble de ses partenaires. A l'occasion de la fusion des CIL, elle est intervenue auprès de nouveaux interlocuteurs, responsables de service CIL-PASS assistance et conseillers CIL-PASS assistance, pour expliquer le fonctionnement de l'association et montrer l'intérêt de l'outil « aide sur quittance ».

La plupart des nouveaux CIL constituées ont non seulement renouvelé leur adhésion à l'association mais ont aussi versé des subventions nécessaires à leur budget.

L'utilisation prudente et avisée de ces subventions a permis de satisfaire un nombre plus important de ménages locataires en grande difficulté.

Les bailleurs ont maîtrisé leur consommation pour tenir compte de la baisse régulière des versements du différentiel d'intérêts des prêts.

L'activité d'ALES

1. Nombre d'aides présentées

	2010	2009	Ecart
Demandes présentées	1 333	1 290	+ 43
Aides accordées	1 278	1 210	+ 68
Demandes refusées, reportées ou annulées	55	80	- 25

Le nombre de demandes présentées a légèrement augmenté en deux ans : 43 dossiers supplémentaires, soit une progression de 3% par rapport à 2009.

55 dossiers ont été refusés, reportés ou annulés, soit un total de 4 % des demandes présentées. Sur les années précédentes, cette proportion était plutôt de 10%.

Cette baisse significative a deux raisons principales :

- la montée en compétence des conseillers qui s'assurent avant de saisir une demande que toutes les conditions soient réunies pour que le dossier soit accepté,
- l'habitude prise par les conseillers d'appeler le secrétariat d'ALES pour échanger sur les demandes et s'assurer du bien-fondé de celles-ci.

2. Nombre et montant de subventions accordées

Entre 2009 et 2010, le nombre d'aides acceptées a progressé de 6% contre 42% l'année précédente.

Cette année, les aides sur quittances accordées en secteur diffus, au bénéfice de salariés en difficulté d'entreprises clientes des CIL membres d'ALES, dans le cadre du service CIL-PASS assistance, sont en recul de 5%.

Elles représentent un peu plus de 21% de l'ensemble en nombre (23% en 2009, 22% en 2008) et 25% en montant (26% en 2009).

Ce sont 7 CIL sur 11 qui ont moins consommé en 2010. Néanmoins, cette baisse générale est atténuée par une forte augmentation des autres CIL qui ont doublé le nombre d'aides sur quittances par rapport à l'année précédente.

Le montant moyen des aides a augmenté pour les CIL (1 217 € cette année contre 1 079 € en 2009). Il en est de même pour le montant moyen des demandes pour les locataires des bailleurs sociaux ; ce montant moyen est d'ailleurs en constante augmentation, puisqu'il ressort à 967 € pour cette année contre 935 € en 2009 et 904 € en 2008.

L'importance relative du montant nominal des aides accordées dans le cadre du service CIL-PASS assistance s'explique par le fait qu'elles interviennent très majoritairement dans le parc privé.

ALES intervient pour aider les salariés en difficulté des entreprises adhérentes des CIL. Ce sont les conseillers CIL-PASS assistance qui, après avoir établi le diagnostic de la situation du locataire, lui

proposent comme solution une aide sur quittance qui peut être associée à un produit d'Action Logement.

La demande est considérée dans la démarche CIL-PASS assistance comme un diagnostic complémentaire et doit être renseignée par un travailleur social dûment désigné par le bailleur social ou le CIL (assistant social d'entreprise, de la CAF, du CCAS etc.). Celui-ci vérifie que les aides publiques auxquelles le locataire est éligible ont été demandées puis, après diagnostic de la situation du locataire concerné, il établit généralement avec ce dernier un projet de contrat d'accompagnement social, en vue du maintien dans les lieux ou d'un projet d'installation dans un nouveau logement mieux adapté à sa situation.

Subventions accordées

Organismes	Nombre			Montant (en K€)		
	2010	2009	Ecart	2010	2009	Ecart
<u>1. Bailleurs</u>						
Coopération et Famille	93	80	+ 13	94,79	67,61	+ 27,17
Domaxis	44	49	-5	52,33	60,39	-8,07
Emmaüs Habitat	47	52	- 5	22,45	33,27	-10,82
France Habitation	192	190	+2	148,88	161,65	-12,77
Grand Lyon Habitat	23	30	- 7	15,25	18,59	-3,34
Logement Français	12	16	-4	13,96	14,22	-0,27
Logement Francilien	404	363	+ 41	450,74	376,11	+ 74,63
Logirep	118	85	+33	107,59	78,96	+ 28,63
Opac du Rhône	19	23	- 4	17,65	19,84	-2,19
Porte des Alpes Habitat	3	0	+3	2,21	0	+ 2,21
Sollar	27	23	+ 4	28,83	22,60	+ 6,23
Trois Moulins Habitat	24	13	+11	18,82	10,99	+ 7,83
Total 1	1 006	924	+ 82	973,48	864,25	+ 109,24
<u>2. CIL</u>						
AMALLIA	67	90	- 23	80,80	99,87	-19,06
ASTRIA	89	96	-7	112,14	112,94	-0,80
CIL Val de Loire	10	3	+ 7	6,07	2,49	+ 3,58
CILGERE	9	9	0	5,11	8,75	-3,64
Entreprises Habitat	12	23	- 11	12,21	21,40	-9,19
INICIAL	0	1	-1	0,00	0,09	-0,09
LOGEO	6	13	- 7	10,59	14,74	-4,14
LOGILIANCE	2	5	-3	2,74	4,99	-2,26
MIEUX SE LOGER	21	17	+ 4	10,98	9,86	+ 1,13
PLURIAL ENTREPRISES	5	9	-4	5,93	9,00	-3,07
SOLENDI	51	20	+ 31	84,50	24,46	+ 60,04
Total 2	272	286	-14	331,06	308,57	+ 22,49
TOTAL	1 278	1 210	+ 68	1 304,55	1 172,82	+ 131,73

3. Nombre et montant des aides payées

Les aides sur quittances payées en 2010 sont en baisse en nombre de 13% mais sont en augmentation en montant (+ 5 %) par rapport à celles payées en 2009 (1 125,83 K€).

Cet écart est dû à l'augmentation relative du montant moyen des aides sur quittance.

La part relative des CIL a baissé en nombre 22 % (24 % en 2009), mais est stable en montant d'aides payées (27% sur 2009 et 2010).

Pour les bailleurs sociaux, les paiements sont effectués par ALES au début de chaque trimestre pour les aides relatives à des quittancements de loyers réalisés au cours du trimestre précédent.

Pour les CIL, ils sont réalisés à leur échéance et sur demande du collaborateur du CIL habilité à engager les dépenses pour les bailleurs privés. Selon la problématique du locataire, le déblocage peut être effectué en une seule fois, par exemple pour apurer une dette ou en plusieurs fois pour aider sur le loyer courant.

Subventions payées

Organismes	Nombre			Montant (en K€)		
	2010	2009	Ecart	2010	2009	Ecart
1. Bailleurs						
Coopération et famille	115	72	+43	116,19	57,65	+58,53
Domaxis	55	53	+2	68,47	59,05	+9,41
Emmaüs habitat	27	52	-25	13,79	32,58	-18,79
France Habitation	166	237	-71	123,60	204,32	-80,71
Grand Lyon Habitat	4	29	-25	2,36	15,69	-13,32
Logement Français	15	45	-30	12,34	21,69	-9,35
Logement Francilien	328	374	-46	393,20	329,41	+63,79
Logirep	86	57	+29	78,97	53,98	+24,99
Opac du Rhône	26	12	+14	25,00	8,48	+16,52
Porte des Alpes Habitat	2	0	+2	1,51	0	+1,51
Sollar	19	26	-7	24,51	19,59	+4,92
Trois Moulins Habitat	18	17	+1	11,23	10,17	+1,06
Total 1	861	974	-113	871,18	812,62	+58,56
2. CIL						
AMALLIA	59	104	-45	70,26	104,08	-33,82
ASTRIA	79	104	-25	108,64	115,25	-6,61
CIL Val de Loire	10	3	7	6,07	2,49	+3,58
CILGERE	9	9	0	5,11	8,75	-3,64
ENTREPRISES HABITAT	12	24	-12	12,21	21,41	-9,20
INICIAL	0	1	-1	0	0,09	-0,09
LOGEO	7	14	-7	12,30	12,83	-0,53
LOGILIANCE	2	5	-3	2,74	4,99	-2,26
MIEUX SE LOGER	21	17	4	10,98	9,86	+1,13
PLURIAL ENTREPRISES	4	9	-5	5,07	9,00	-3,93
SOLENDI	51	20	31	84,50	24,46	+60,04
Total 2	254	310	-56	317,88	313,22	+4,66
TOTAL	1 115	1 284	-169	1 189,06	1 125,83	+63,22

Les bénéficiaires des aides sur quittance

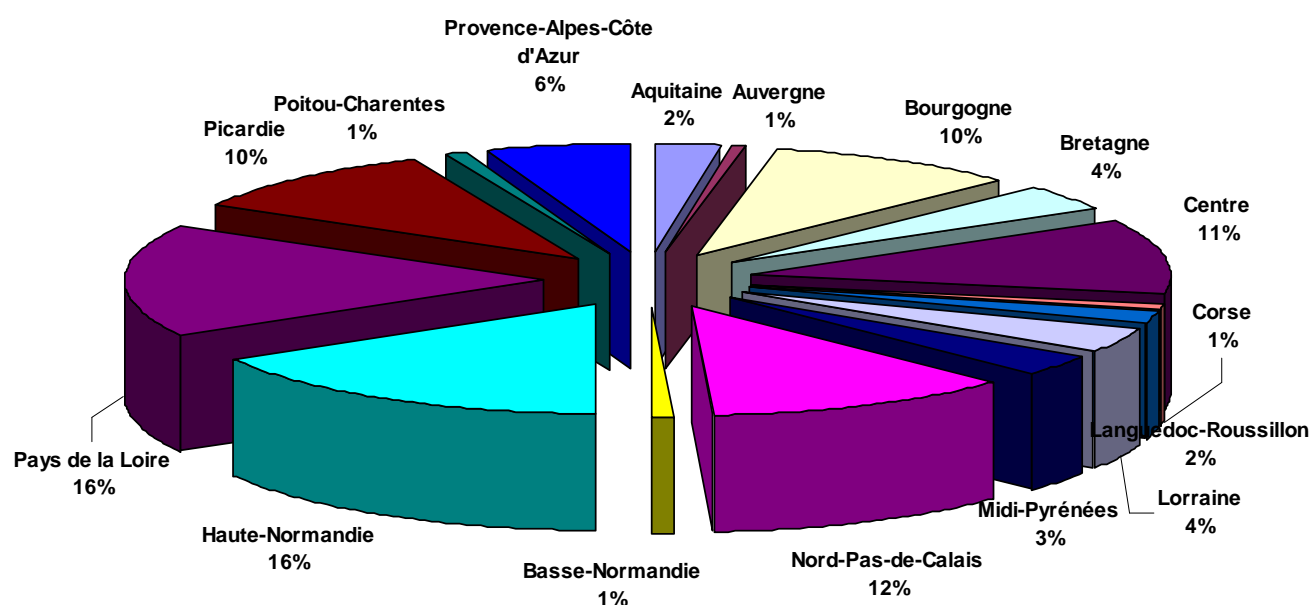
1. Répartition géographique des aides

Par région

Région	Nombre
Aquitaine	3
Auvergne	1
Bourgogne	12
Bretagne	5
Centre	14
Corse	1
Ile-de-France	1 016
Languedoc-Roussillon	2
Lorraine	5
Midi-Pyrénées	4
Nord-Pas-de-Calais	15
Basse-Normandie	1
Haute-Normandie	21
Pays de la Loire	21
Picardie	13
Poitou-Charentes	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
Rhône-Alpes	136
Total	1 278

ALES est intervenue dans 18 régions sur 22 métropolitaines.

L'intervention des bailleurs sociaux membres d'ALES se réalise principalement dans les départements peuplés d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes, notamment dans les secteurs ANRU où la concentration de logements sociaux est forte. Ces 2 régions représentent 90% des aides octroyées. Hormis ces régions, des demandes ont été acceptées en Haute-Normandie et Pays de la Loire. Elles émanent principalement de CIL localement implantés mais aussi d'un bailleur qui a quelques logements dans les départements Haute-Normandie.



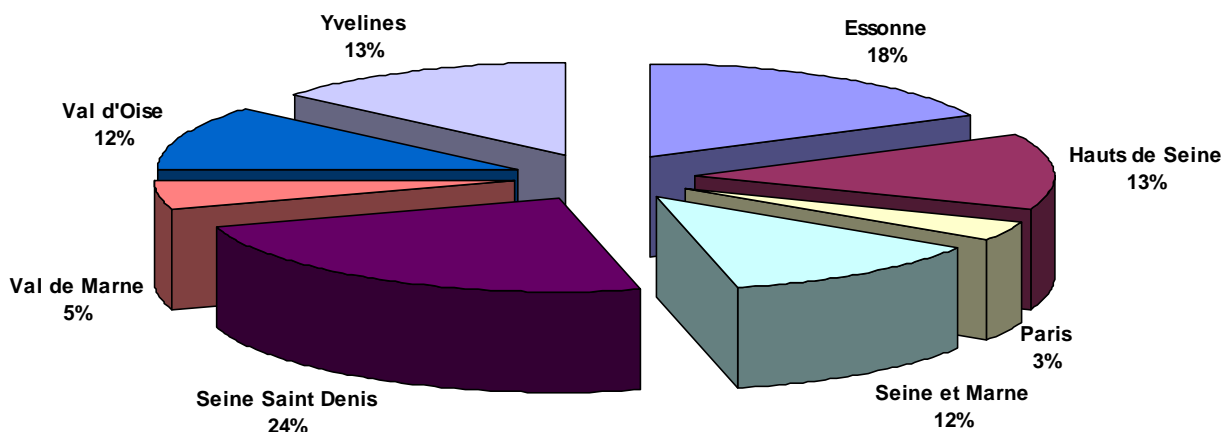
Par département

	2010	2009	Ecart
<i>Ile de France</i>	1 016	914	+ 102
Essonne	179	168	+ 11
Hauts de Seine	134	128	+ 6
Paris	35	36	- 1
Seine et Marne	124	82	+ 42
Seine Saint Denis	238	241	- 3
Val de Marne	52	49	+ 3
Val d'Oise	117	109	+ 8
Yvelines	137	101	+ 36
<i>Hors Ile de France</i>	262	296	- 34
Ain	6	6	0
Alpes Maritimes	2	4	- 2
Ardèche	1	3	- 2
Aude		1	- 1
Bouches du Rhône	4	5	- 1
Calvados	1	3	- 2
Cher		1	- 1
Corse	1		+1
Côtes d'Or		1	- 1
Côtes-d'Armor	1	1	0
Drôme	4	1	+ 3
Eure	4	4	0
Eure et Loire	1		+ 1
Finistère		1	- 1
Gard	1		+ 1
Garonne (Haute)	2		+ 2
Gers	1		+ 1
Gironde	2	2	0
Hérault	1	1	0
Ille-et-Vilaine	3	1	+ 2
Indre-et-Loire	12	5	+ 7
Isère	18	18	0
Loir-et-Cher	1		+ 1
Loire	16	20	- 4
Loire (Haute)		1	- 1
Maine et Loire	10	9	+ 1
Mayenne	1	1	0
Meurthe et Moselle		1	- 1
Morbihan	1		+ 1
Moselle	5	7	- 2
Nièvre	11	15	- 4
Nord	11	26	- 15
Oise	13	20	- 7
Pas-de-Calais	4		+ 4
Puy de Dôme	1	1	0
Pyrénées-Atlantiques	1		+ 1
Rhin (Haut)		1	- 1
Rhône	80	100	- 20
Saône-et-Loire		3	- 3
Savoie	2		+ 2
Savoie (Haute)	9	10	- 1
Seine-Maritime	17	8	+ 9
Sèvres (Deux)	1		+ 1
Tarn-et-Garonne	1		+ 1
Var		3	- 3
Vaucluse	1		+ 1
Vendée	10	9	+ 1
Yonne	1	3	- 2
Total	1 278	1 210	+ 136

ALES est intervenue dans 47 départements (contre 43 en 2009).

L'attribution des aides sur quittances en secteur diffus, par l'intermédiaire du service CIL-PASS assistance des CIL membres entraîne fort logiquement un éparpillement dans de nouveaux départements. D'une année sur l'autre, la répartition est différente : 13 nouveaux départements sont représentés mais, à l'inverse, 8 départements ne sont plus présents.

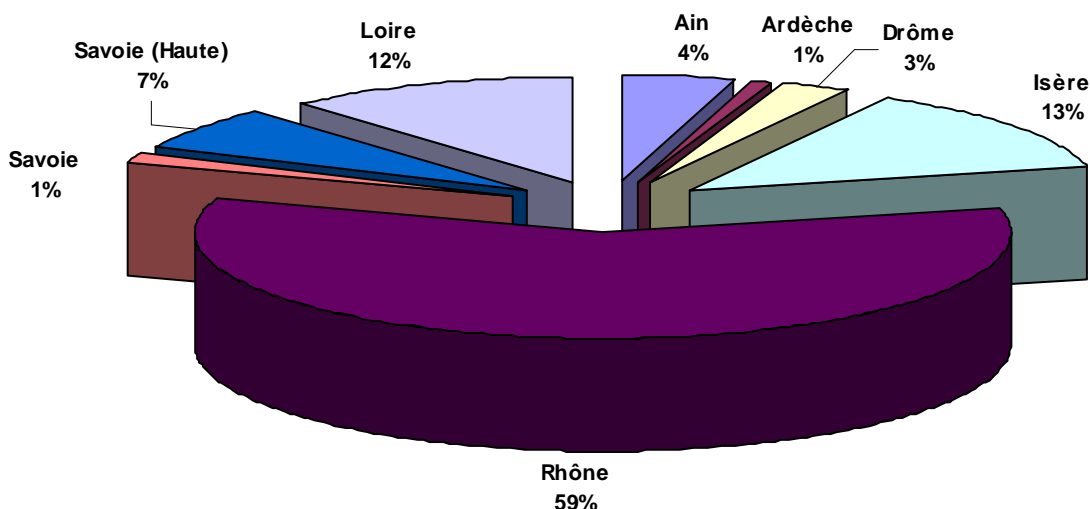
Zoom sur l'Ile-de-France



Les aides ont été accordées principalement à des ménages habitant les départements de la Seine-Saint-Denis (24 % des aides Ile-de-France) et de l'Essonne (18 %).

Ces deux départements représentent 32 % des aides nationales.

Zoom sur la région Rhône-Alpes



Le Rhône représente 59 % des autres départements de la région, 6 % des aides nationales.

2. Origine de la difficulté

Les bénéficiaires de l'aide sont en situation de déséquilibre financier grave mais ponctuel qui découle d'un évènement conjoncturel tel que la rupture de la vie familiale, un sinistre, une perte d'emploi de l'un des membres du ménage, des problèmes de santé non couverts, une hospitalisation, un décès ou encore un dysfonctionnement budgétaire (régularisation de charges...).

Par souci de simplification, ALES ne comptabilise qu'une seule cause de difficulté même si la situation des locataires est plus complexe et résulte généralement d'une accumulation d'accidents.

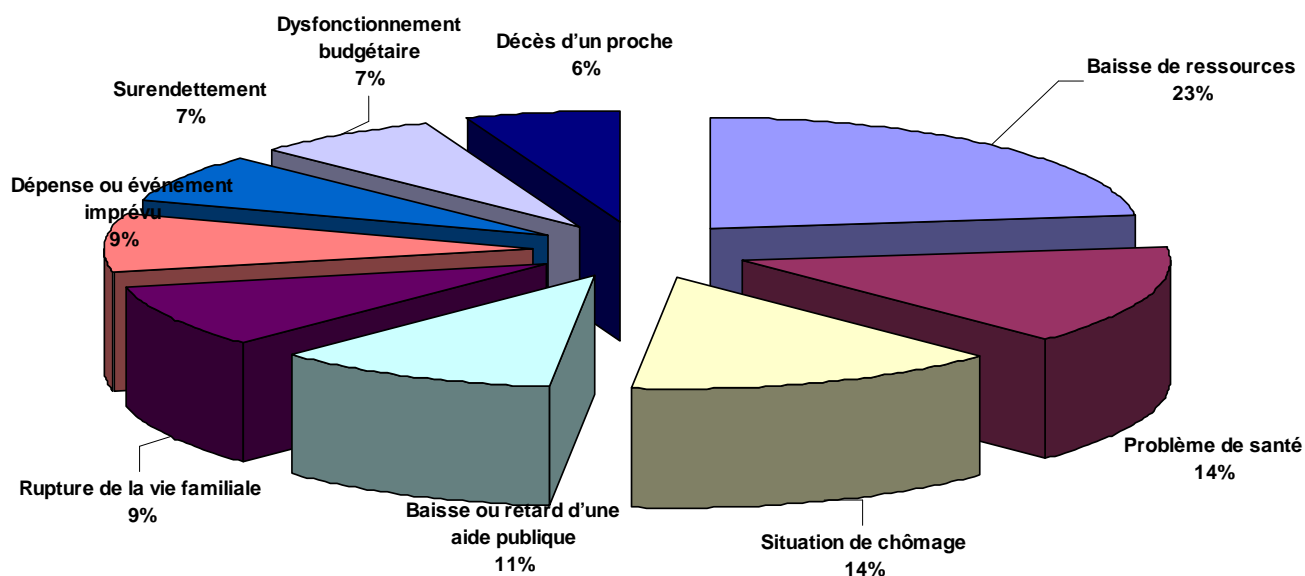
Evénement	2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Baisse de salaire ou de ressources	296	23%	285	24%
Problèmes de santé - accident	183	14%	170	14%
Situation de chômage	182	14%	188	16%
Baisse ou retard d'une aide publique	138	11%	119	10%
Rupture de la vie familiale	118	9%	107	9%
Dépense ou événement imprévu	110	9%	124	10%
Surendettement	89	7%	89	7%
Dysfonctionnement budgétaire	87	7%	60	5%
Décès d'un proche	75	6%	68	5%
TOTAL	1 278	100%	1 210	100%

La première cause de difficulté est la baisse de ressources (23 % des cas).

Cela concerne aussi bien les locataires salariés que ceux percevant des revenus de substitution (congé parental d'éducation par exemple ou pension alimentaire).

Parmi les locataires salariés sont principalement concernés ceux qui ont des contrats dits « précaires » (travail à mi temps, contrats aidés ...).

La deuxième cause concerne le chômage ou la perte d'emploi et un problème de santé.

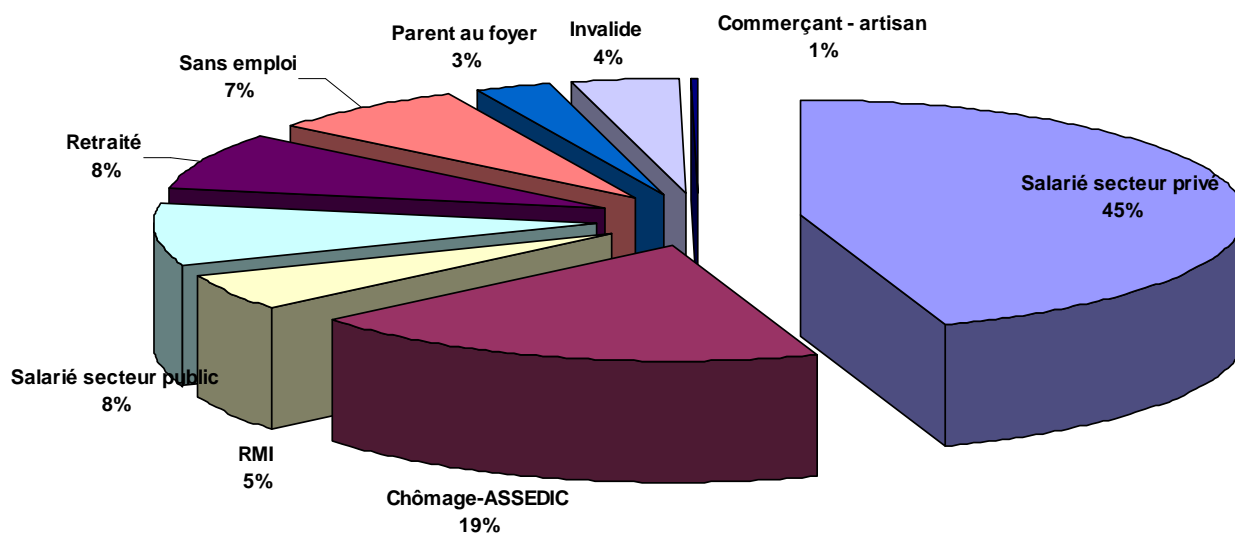


3. Situation professionnelle

CSP	2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Salarié du secteur privé	573	45%	559	46%
Inactif (invalidé-retraité-parent au foyer)	280	22%	238	20%
Chômage	242	19%	234	19%
Salarié du secteur public	108	8%	95	8%
Rmistes	70	5%	77	6%
Commerçant-artisan	5	1%	7	1%
TOTAL	1 278	100%	1 210	100%

45% des demandeurs sont salariés du secteur privé en activité.

En ajoutant les catégories «demandeurs d'emploi» et «Rmistes» c'est-à-dire généralement des chômeurs en fin de droit, la part de salariés potentiels représente 69 %.

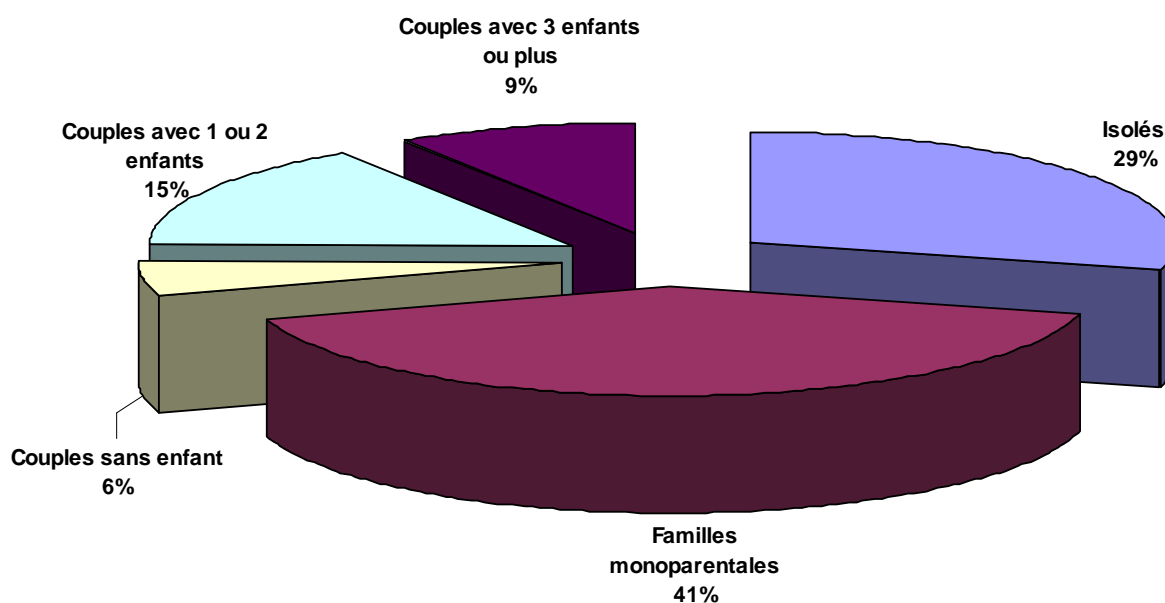


4. Situation familiale

ALES intervient majoritairement sur une population fragilisée de personnes isolées ou de familles monoparentales (70 % des locataires aidés).

Cette part est constante d'une année sur l'autre avec une variation maximale de 1 à 2 points.

	2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Isolés	374	29%	350	28%
Familles monoparentales	519	41%	478	40%
Total Isolés ou familles monoparentales	893	70%	828	68%
Couples sans enfant	69	6%	53	5%
Couples avec 1 ou 2 enfants	198	15%	198	16%
Couples avec 3 enfants ou plus	118	9%	131	11%
Total Familles	385	30%	382	32%
TOTAL	1 278	100%	1 210	100%

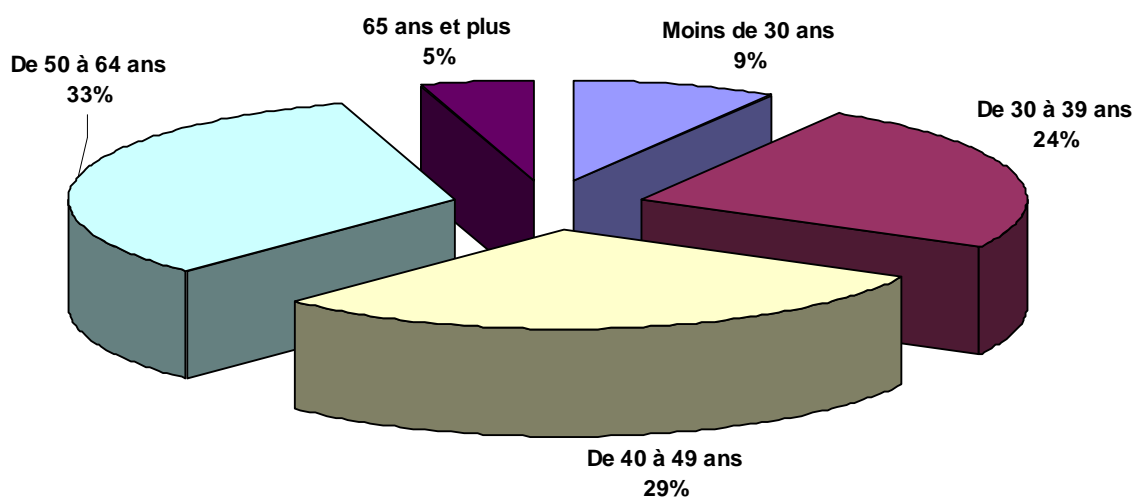


5. Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge

67 % des locataires aidés ont plus de 40 ans.

C'est la tranche d'âge des quinquagénaires qui est la plus aidée : ils représentent 33% de la totalité des aides octroyées. Cette part est stable d'une année sur l'autre.

Tranche d'âge	2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 30 ans	110	9%	100	8%
De 30 à 39 ans	312	24%	267	22%
De 40 à 49 ans	372	29%	371	31%
De 50 à 64 ans	423	33%	417	34%
65 ans et plus	61	5%	55	5%
TOTAL	1 278	100%	1 210	100%



6. L'impact de l'aide ALES pour les locataires

L'appréciation des différentes charges pour un ménage est importante et il faut noter que certains dossiers ont été acceptés même s'ils ne respectaient pas le critère d'endettement charges / logement de plus de 40 % mais parce que le revenu résiduel était largement inférieur au minimum généralement admis.

Le montant disponible concerne les ressources mensuelles par personne, déduction faite des charges fixes (logement et autres).

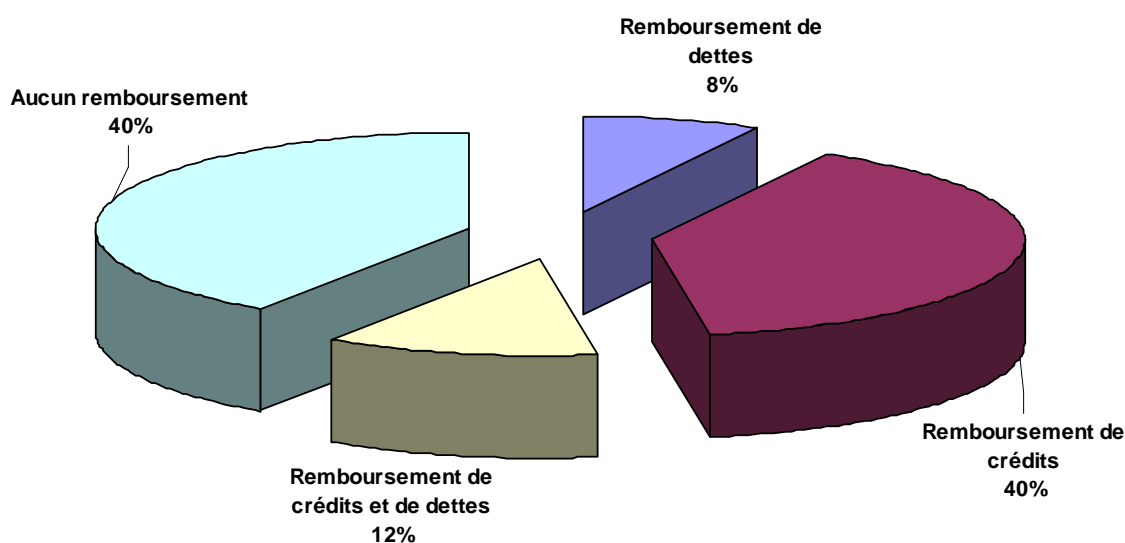
Les ménages ont d'importantes charges fixes qui ne concernent pas toujours le logement, par exemple des prêts consommation, des dettes familiales et, phénomène relativement nouveau, des abonnements divers tels que Internet ou des forfaits de téléphones portables pour tous les membres de la famille.

60 % des locataires aidés ont leur budget grevé par des remboursements de dettes ou de crédits.

Pour certains, ces charges sont déjà intégrées dans l'échéancier établi par la Banque de France. Dans ce cas la subvention ALES permet au locataire soit, de respecter le plan en l'aidant sur le loyer courant ou bien de rembourser une éventuelle dette de loyer et d'éviter un nouveau plan Banque de France.

Les 40% restants concernent des locataires qui ont pour seules charges celles liées au logement, peuvent s'y ajouter une pension alimentaire versée et plus souvent des abonnements Internet ou de téléphone portable.

Les travailleurs sociaux, dans la contractualisation de l'accompagnement social, doivent avoir à cœur de faire diminuer ces dépenses non liées au logement, ALES n'ayant pas vocation à assurer une subvention d'équilibre du budget des ménages.



Ressources disponibles avant mise en place de l'aide

Montant disponible par personne et par mois	2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Disponible négatif	512	41%	501	42%
Disponible compris entre 0 et 75€	206	16%	193	16%
Disponible compris entre 75 et 150€	217	17%	175	14%
Disponible compris entre 150 et 300€	235	18%	250	21%
Disponible compris entre 300 et 450€	83	6%	65	5%
Disponible supérieur à 450€	25	2%	26	2%
TOTAL	1 278	100%	1 210	100%

Avant la mise en place de l'aide sur quittances 41 % des locataires ont un revenu disponible négatif, c'est-à-dire plus de charges que de revenus, une part constante depuis 2008.

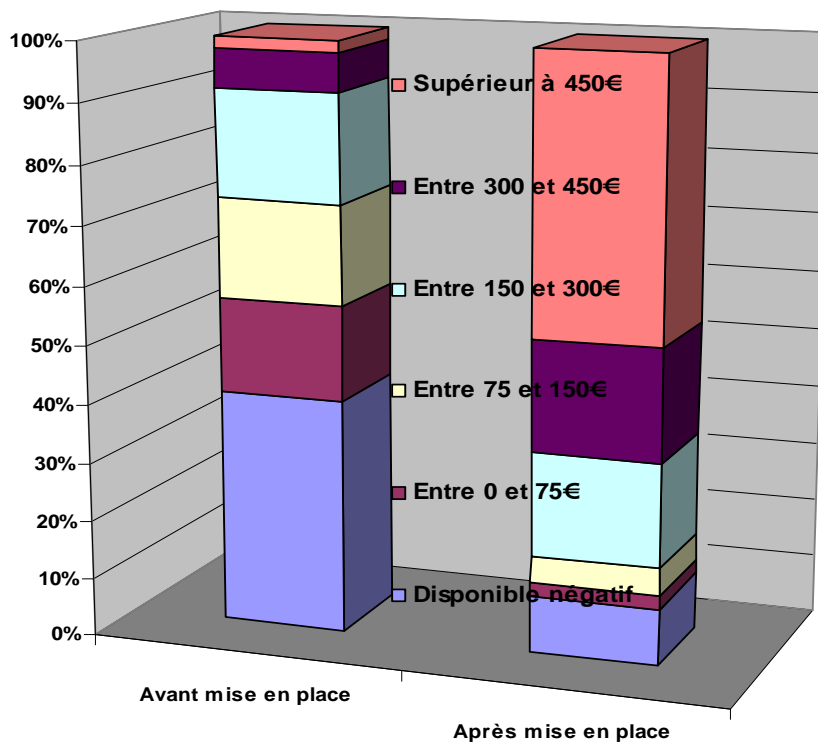
Les ménages aidés disposant de moins de 150 € pour vivre, par personne et par mois, représentent 74 % des cas (contre 72 % en 2009).

Ressources disponibles après mise en place de l'aide

Montant disponible par personne et par mois	2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Disponible négatif	125	10%	137	11%
Disponible compris entre 0 et 75€	30	2%	25	2%
Disponible compris entre 75 et 150€	58	5%	60	5%
Disponible compris entre 150 et 300€	223	17%	198	16%
Disponible compris entre 300 et 450€	243	19%	244	20%
Disponible supérieur à 450€	599	47%	546	46%
TOTAL	1 278	100%	1 210	100%

Après mise en place de l'aide et pendant toute la durée de l'aide (3 mois renouvelable une fois pour les cas les plus sérieux), 90 % des locataires retrouvent un disponible positif.

Cependant, 10 % des ménages aidés ont encore un disponible négatif. Dans ce cas, ALES permet de remettre à flot certaines situations dans l'attente de procédures plus lourdes telle que la mise en place d'un plan de surendettement.



L'impact d'ALES est important et socialement utile.

Avant mise en place de l'aide, 2 % des locataires ont un résiduel supérieur au RSA (450 € pour un célibataire). Après la mise en place de l'aide, 47 % des locataires retrouvent un résiduel supérieur. Pour y arriver, le conseiller doit parfois demander un renouvellement de l'aide : la première aide permettant d'apurer la dette et la seconde d'aider sur le loyer courant pendant la mise en place d'un plan de surendettement de la Banque de France ou d'une prise en charge par le FSL.

Ales

Association pour le Logement et l'Entraide des Salariés

Rapport des commissaires aux comptes

Ales

Association pour le Logement et l'Entraide des Salariés

Rapport financier

ACTIF	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
-		
Créances d'exploitation : (1) Créances clients et comptes rattachés	26 900,00	21 300,00
Autres Créances : (1) Fournisseurs débiteurs		588,22
Valeurs Mobilières de placement :	1 447 554,37	992 380,40
Disponibilités :	1 915,51	29 498,64
TOTAL	1 476 369,88	1 043 767,26
TOTAL	1 476 369,88	1 043 767,26

PASSIF	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<u>FONDS PROPRES</u>		
Report à nouveau	(3 584,43)	(9 399,54)
Résultat de l'exercice	(8 979,46)	5 815,11
Solde	(12 563,89)	(3 584,43)
<u>FONDS DEDIES</u>		
Sur subvention de fonctionnement	1 075 044,76	744 315,03
<u>DETTES : (1)</u>		
Dettes auprès des Ets de crédit	0,00	0,00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 189,95	9 328,80
Autres dettes :		
Aides accordées non appelées	389 677,19	293 679,95
Autres dettes	21,87	27,91
TOTAL	1 488 933,77	1 047 351,69
TOTAL	1 476 369,88	1 043 767,26

Bilan au 31 décembre 2010

Le total net du bilan s'élève au 31 décembre 2010 à **1 476 370 €** contre **1 043 767 €** au 31 décembre 2009.

1. Actif

CREANCES D'EXPLOITATION :

Les créances clients pour 26 900 € correspondent aux cotisations fixes et variables 2010 à recevoir des membres d'ALES à la clôture de l'exercice.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES :

L'encours de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2010 s'élève à 1 447 554 € et les disponibilités à 1 916 € ce qui donne un total de trésorerie disponible de 1 449 470 € contre 1 021 879 € au 31 décembre 2009.

L'évolution de la trésorerie est principalement liée au fonds reçus pour financer l'activité d'aides sur quittances.

A la fin de l'exercice, les fonds non utilisés ont fait l'objet d'un transfert en engagement à réaliser sur ressources affectées pour un montant de 330 730 €.

2. Passif

FONDS PROPRES :

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2010 à – 12 564 € et se répartissent entre le report à nouveau pour – 3 584 € et le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 8 979 €.

FONDS DEDIES :

Les fonds dédiés pour 1 075 045 € sont destinés à la réalisation des aides sur quittances à compter du 1^{er} janvier 2011. Il s'agit donc de subventions reçues non encore affectées. Les aides accordées non décaissées comptabilisées au titre de 2010, et qui seront payées en 2011, ont déjà été déduites de ces fonds.

DETTES :

- 1) Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent aux factures non parvenues des commissaires aux comptes pour 18 798 € et du GIE ASTRIA pour 5 392 €.
- 2) Les aides sur quittances accordées non appelées s'élève à 389 677 €.
- 3) Les autres dettes concernent des frais bancaires de décembre 2010 (22 €).

CHARGES	2010	2009
<u>Frais de Fonctionnement</u>		
Fournitures de bureau	0,00	0,00
Services extérieurs	36 493,18	34 523,96
Autres charges externes	9 535,84	9 363,85
Services bancaires	300,44	95,91
Intérêts bancaires		1,19
Créances irrécouvrables	0,00	0,00
Total Frais de Fontionnement	46 329,46	43 984,91
<u>Aides sur Quittances</u>		
- Payées	910 986,48	878 501,07
- Accordées non appelées	389 677,19	293 679,97
- Annulations provisions précédentes	(15 609,97)	(23 553,49)
Total Aides Sur Quittances	1 285 053,70	1 148 627,55
<u>Engagements à réaliser sur ressources affectées</u>		
- sur l'exercice	330 729,73	481 774,61
- sur les exercices antérieurs	0,00	0,00
Total des charges	1 662 112,89	1 674 387,07
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT		5 815,11
TOTAL GENERAL	1 662 112,89	1 680 202,18

PRODUITS	2010	2009
<u>Subventions</u>		
Ex 2% accompagnement social	574 000,00	501 500,00
Différentiel d'intérêts	1 036 470,71	1 117 789,93
Total subventions	1 610 470,71	1 619 289,93
<u>Cotisations</u>		
Cotisations fixes	16 500,00	30 000,00
Cotisations variables	20 850,00	19 800,00
Total Cotisations	37 350,00	49 800,00
Produits des Placements	5 312,72	11 112,23
Produits exceptionnels	0,00	0,02
Transfert de charges	0,00	0,00
Total des produits	1 653 133,43	1 680 202,18
SOLDE DEBITEUR - DEFICIT :	8 979,46	
TOTAL GENERAL	1 662 112,89	1 680 202,18

Compte de résultat au 31 décembre 2010

Le total des charges de l'exercice s'élève au 31 décembre 2010 à **1 662 113 €** et les produits à **1 653 133 €**, soit un résultat déficitaire de **8 979 €**.

1. Les charges

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes concernent :

- 1) Les services extérieurs pour 36 493 € liés aux coûts du GIE ASTRIA notamment une quote-part de frais de fonctionnement des services de la Direction Conseil Assistance et de la Direction Financière.
- 2) Les autres charges externes d'un montant de 9 536 € concernent uniquement les honoraires des Commissaires aux Comptes.

LES AIDES SUR QUITTANCES

- 1) Les aides sur quittances payées au cours de l'exercice 2010 d'un montant de 910 986 € correspondent aux aides accordées et payées en 2010.
- 2) Les aides sur quittances accordées non appelées au cours de l'exercice 2010 ont été provisionnées à hauteur de 389 677 €.
- 3) Les annulations des provisions pour 15 610 € correspondent aux aides sur quittances accordées en 2009 et non utilisées sur l'exercice 2010 conformément au règlement intérieur d'ALES.

ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES

Le montant s'élève à 330 730 €. Il s'agit des engagements à réaliser sur ressources affectées par des tiers financeurs qui n'ont pu être utilisées sur l'exercice 2010.

2. Les produits

SUBVENTIONS

Ce sont les ressources destinées à couvrir les aides sur quittances :

- 1) Les subventions du 2% accompagnement social pour un montant de 574 000 € sont les versements reçus des Comités Interprofessionnels du Logement adhérents à ALES.
- 2) Les différentiels d'intérêts des prêts substitutifs souscrits par les bailleurs sont versés pour leur propre compte ouvert dans les livres d'ALES. Ils s'élèvent pour l'exercice à 1 036 471 € et sont formalisés par une convention tripartite entre le Bailleur, le CIL et ALES.

COTISATIONS

Les cotisations fixes et variables des adhérents servent à couvrir les charges de fonctionnement. En 2010, la cotisation fixe a été appelée à hauteur de 500 € par adhérent, soit un total de 16 500 € et à cotisation variable à hauteur de 150 € par tranche de 10 aides attribuées, chaque tranche entamée étant due, soit un total de 20 850 €.

L'ensemble des produits issus des cotisations s'élève à 37 350 €. Les charges de fonctionnement s'élevant à 46 329 €, il en résulte une perte de 8979 €.

PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits de placement s'élèvent à 5 313 € contre 11 112 € au 31 décembre 2009. Ils proviennent des plus-values réalisées sur la vente des SICAV. La diminution de ces produits s'explique par la baisse des taux de rémunérations des placements qui s'est poursuivie durant toute l'année 2010.

LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE (LME)

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 impose de produire les informations relatives aux délais de paiement dans le rapport de gestion avec la distinction des échéances échues ou à échoir. Les échéances des factures fournisseurs dues à la clôture des exercices 2009 et 2010 sont les suivantes :

	Échues	1 mois	2 mois	Total
2009	0,00	0,00	9 329,00	9 329,00
2010	0,00	5 392,00	18 798,00	24 190,00

	A -Budget Autorisé 2010	B - Paiements 2010	C= (A - B) Solde avant ajustements	Ajustements sur charges et produits			Subventions	Produits des placements	Total	Solde après ajustements
				Différentiel d'intérêts	Annulations d'engagements	engagements nouveaux à régler				
ASTRIA	154 084,10	-103 423,58	50 660,52	0,00	686,00	-7 749,86	140 000,00	718,04	133 654,18	184 314,70
SHLM LOGEMENT Français	-119 877,09	-8 595,86	-128 472,95	0,00	0,00	-5 360,00	0,00	0,00	-5 360,00	-133 832,95
SHLM LOGEMENT Francilien	594 762,06	-273 276,42	321 485,64	668 453,84	9 751,20	-176 567,57	0,00	3 015,78	504 653,25	826 138,89
SHLM LOGIREP	52 348,46	-53 988,46	-1 640,00	138 492,11	0,00	-53 600,01	0,00	288,61	85 180,71	83 540,71
DOMAXIS PAX PROGRES PALLAS	-75 099,94	0,00	-75 099,94	16 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	16 206,50	-58 893,44
SHLM EMMAUS HABITAT	23 051,37	-11 596,20	11 455,17	8 268,93	0,00	-10 850,99	0,00	67,91	-2 514,15	8 941,02
SOLIDARITE IMMOBILIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SHLM TROIS MOULINS HABITAT	9 748,09	-5 627,25	4 120,84	10 319,32	0,00	-13 190,92	0,00	23,54	-2 848,06	1 272,78
SALF	5 105,13	-5 105,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,81	10,81	10,81
SOLENDI -(UPL)	110 555,71	-84 498,79	26 056,92	0,00	0,00	0,00	0,00	290,54	290,54	26 347,46
DOMAXIS	24 283,07	-42 129,67	-17 846,60	33 529,07	0,00	-10 197,62	70 000,00	212,22	93 543,67	75 697,07
SHLM France HABITATION	-139 214,73	-81 259,78	-220 474,51	20 633,80	547,00	-67 616,29	150 000,00	0,00	103 564,51	-116 910,00
GRAND LYON HABITAT	24 382,78	0,00	24 382,78	18 343,80	735,00	-15 247,54	0,00	111,90	3 943,16	28 325,94
OPAC DU RHONE	18 802,14	-12 329,00	6 473,14	21 549,76	0,00	-5 322,00	0,00	88,36	16 316,12	22 789,26
AMALLIA	-74 272,85	-56 773,41	-131 046,26	0,00	3 890,77	-10 614,97	180 000,00	0,00	173 275,80	42 229,54
LOGEO	14 230,20	-10 399,80	3 830,40	0,00	0,00	-194,00	0,00	37,81	-156,19	3 674,21
ENTREPRISES HABITAT	13 649,60	-12 207,94	1 441,66	0,00	0,00	0,00	0,00	32,03	32,03	1 473,69
COCIL	3 835,34	-2 736,00	1 099,34	0,00	0,00	0,00	10 000,00	31,64	10 031,64	11 130,98
SHLM LOGIS FAMILIAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SHLM LOGIS FAMILIAL VAROIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SHLM LOGIS MEDITERRANEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MIEUX SE LOGER	7 816,31	-10 984,91	-3 168,60	0,00	0,00	0,00	4 000,00	18,52	4 018,52	849,92
CIL 49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CIL SOMME	2 074,94	0,00	2 074,94	0,00	0,00	0,00	0,00	8,87	8,87	2 083,81
CIL VAL DE LOIRE	2 686,52	-6 070,31	-3 383,79	0,00	0,00	0,00	5 000,00	9,26	5 009,26	1 625,47
CILCA-COTES D'ARMOR	10 288,88	0,00	10 288,88	0,00	0,00	0,00	0,00	43,60	43,60	10 332,48
CILEST	6 279,06	-5 070,45	1 208,61	0,00	0,00	-480,00	0,00	15,05	-464,95	743,66
LOGILIANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CILGERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CILSE	0,00	-2 714,97	-2 714,97	0,00	0,00	0,00	15 000,00	26,24	15 026,24	12 311,27
COVECOL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EPERGOS	618,55	-8 081,00	-7 462,45	0,00	0,00	-970,00	0,00	0,00	-970,00	-8 432,45
PLURIAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SHLM COOPERATION & FAMILLE	8 447,56	-94 785,92	-86 338,36	80 858,46	0,00	0,00	0,00	6,17	80 864,63	-5 473,73
SHLM PORTE ALPES HABITAT	31 258,10	-1 508,00	29 750,10	10 372,91	0,00	-706,00	0,00	150,48	9 817,39	39 567,49
SHLM FOYER REMOIS	20 127,61	0,00	20 127,61	0,00	0,00	0,00	0,00	85,66	85,66	20 213,27
SOLLAR	14 344,06	-17 823,63	-3 479,57	9 442,21	0,00	-11 009,42	0,00	19,68	-1 547,53	-5 027,10
Total	744 315,03	-910 986,48	-166 671,45	1 036 470,71	15 609,97	-389 677,19	574 000,00	5 312,72	1 241 716,21	1 075 044,76

Exécution du budget

BUDGET AUTORISE 2010

Les ressources nouvelles de l'exercice ont permis de faire passer le budget initial de 744 K€ en début d'exercice à 1 075 K€ à la fin de l'exercice.

PAIEMENTS 2010

La colonne B détaille par partenaire le montant des aides sur quittances qui ont été payées au cours de l'exercice, soit 911 K€.

AJUSTEMENTS SUR CHARGES ET PRODUITS 2010

En produits, il convient de faire le total des colonnes détaillant les différentiels d'intérêts versés en cours d'exercice (1 036 K€), les annulations d'engagements (16 K€), les subventions « 2% accompagnement social » (574 K€), et les produits de placements (5 K€), soit un total de 1 631 K€.

En charges, il convient de diminuer du total des produits (1 631 K€), le montant des engagements nouveaux à régler, c'est-à-dire des aides sur quittances attribuées en 2010 et non encore réglées au 31 décembre soit 390 K€.

L'ajustement des charges et des produits laisse apparaître un total créditeur de 1 242 K€.

Ce total créditeur (1 242 K€) augmenté du budget autorisé en début d'exercice (744 K€) et diminué des paiements 2010 (911 K€) aboutit à un solde en fin d'année 2010 de 1 075 K€ qui sera le montant du budget autorisé au 1^{er} janvier 2011.

	Solde disponible au 01/01/2011	Produits 2011			Total Général	Prévisions de consommation
		Différentiels d'intérêts	Subventions	Total		
LES BAILLEURS						
OPAC DU GRAND LYON HABITAT	28 325,94	16 980,18		16 980,18	45 306,12	17 000
OPAC DU RHONE	22 789,26	19 951,64		19 951,64	42 740,90	20 000
SHLM COOPERATION & FAMILLE	-5 473,73	75 448,94		75 448,94	69 975,21	69 000
SHLM DOMAXIS	16 803,63	46 408,21	50 000,00	96 408,21	113 211,84	90 000
SHLM EMMAUS HABITAT	8 941,02	7 715,73		7 715,73	16 656,75	8 000
SHLM FOYER REMOIS	20 213,27			0,00	20 213,27	20 000
SHLM France HABITATION	-116 910,00	19 112,58	150 000,00	169 112,58	52 202,58	100 000
SHLM LOGEMENT Français	-133 832,95			0,00		
SHLM LOGEMENT Francilien *	826 138,89	616 200,52		616 200,52	1 308 506,46	600 000
SHLM LOGIREP	83 540,71	124 361,71		124 361,71	207 902,42	150 000
SHLM LOGIS FAMILIAL	0,00			0,00	0,00	
SHLM LOGIS FAMILIAL VAROIS	0,00			0,00	0,00	
SHLM LOGIS MEDITERRANEE	0,00			0,00	0,00	
SHLM PORTE ALPES HABITAT	39 567,49	9 678,95		9 678,95	49 246,44	10 000
SHLM SOLIDARITE IMMOBILIERE 77	0,00			0,00	0,00	
SHLM SOLLAR	-5 027,10	8 758,45		8 758,45	3 731,35	3 500
SHLM TROIS MOULINS HABITAT	1 272,78	9 721,37		9 721,37	10 994,15	9 500
LES CIL						
AMALLIA	46 108,36		100 000,00	100 000,00	146 108,36	100 000
ASTRIA	184 314,70			0,00	184 314,70	140 000
CIL VAL DE LOIRE	1 625,47			0,00	1 625,47	1 500
CILGERE	10,81		10 000,00	10 000,00	10 010,81	10 000
ENTREPRISES HABITAT	1 473,69			0,00	1 473,69	1 400
ICICIAL	10 332,48			0,00	10 332,48	10 000
LOGEO	3 674,21			0,00	3 674,21	3 500
LOGILIANCE	11 130,98			0,00	11 130,98	11 000
MIEUX SE LOGER	849,92			0,00	849,92	1 000
PLURIAL GRAND EST	743,66			0,00	743,66	1 000
PROCILIA	2 083,81			0,00	2 083,81	2 000
SOLENDI -(UPL)	26 347,46			0,00	26 347,46	25 000
Total	1 075 044,76	954 338,28	310 000,00	1 264 338,28	2 339 383,04	1 405 400

* Le solde Logement Francilien et celui de Logement Français ont été consolidés à la demande des deux organismes.

Projet de budget 2011

Solde disponible 2011

Le solde disponible au 1er janvier 2011 correspond au solde 2010 après ajustements, soit 1 075,04 K€.

En recettes, il est attendu :

- 954,33 K€ au titre des différentiels d'intérêts;
- 310 K€ au titre des subventions, compte non tenues subventions qui seront susceptibles d'être attribuées en cours d'exercice ;

soit un total de 1 264,33 K€.

Le montant des utilisations finançables en 2011 au titre des aides sur quittances s'établit en conséquence à $1\,075,04\text{ K€} + 1\,264,33\text{ K€} = 2\,339,37\text{ K€}$.

Ces ressources ont servi de base aux prévisions de consommation par les différents utilisateurs, dont le total pour l'année 2011 ressort à 1 405,4 K€.

Le léger excédent des ressources sur les dépenses est susceptible de dépasser, à la marge, le budget prévisionnel des utilisateurs.

	Cotisation fixe	Prévisions de consommation	Nombre prévisionnel d'aides (montant moyen 1 000 €)	Nombre d'aides retenues pour le calcul de la cotisation	Cotisation Variable	Cotisation Totale
<u>LES BAILLEURS</u>						
OPAC DU GRAND LYON HABITAT	750,00	17 000	17	20	500,00	1 250,00
OPAC DU RHONE	750,00	20 000	20	20	500,00	1 250,00
SHLM COOPERATION & FAMILLE	750,00	69 000	69	70	1 750,00	2 500,00
SHLM DOMAXIS	1 500,00	90 000	90	90	2 250,00	3 750,00
SHLM EMMAUS HABITAT	750,00	10 000	10	10	250,00	1 000,00
SHLM FOYER REMOIS	750,00	20 000	20	20	500,00	1 250,00
SHLM France HABITATION	750,00	100 000	100	100	2 500,00	3 250,00
SHLM LOGEMENT Français	750,00		0	0	0,00	750,00
SHLM LOGEMENT Francilien	750,00	600 000	600	600	15 000,00	15 750,00
SHLM LOGIREP	750,00	150 000	150	150	3 750,00	4 500,00
SHLM LOGIS FAMILIAL	750,00		0	0	0,00	750,00
SHLM LOGIS FAMILIAL VAROIS	750,00		0	0	0,00	750,00
SHLM LOGIS MEDITERRANEE	750,00		0	0	0,00	750,00
SHLM PORTE ALPES HABITAT	750,00	10 000	10	10	250,00	1 000,00
SHLM SOLIDARITE IMMOBILIERE 77	750,00		0	0	0,00	750,00
SHLM SOLLAR	750,00	3 500	4	10	250,00	1 000,00
SHLM TROIS MOULINS HABITAT	750,00	9 500	10	10	250,00	1 000,00
<u>LES CIL</u>						
AMALLIA	750,00	100 000	100	100	2 500,00	3 250,00
ASTRIA	750,00	140 000	140	140	3 500,00	4 250,00
CIL VAL DE LOIRE	750,00	1 500	2	10	250,00	1 000,00
CILGERE	750,00	10 000	10	10	250,00	1 000,00
ENTREPRISES HABITAT	750,00	1 400	1	10	250,00	1 000,00
ICICIAL	750,00	10 000	10	10	250,00	1 000,00
LOGEO	750,00	3 500	4	10	250,00	1 000,00
LOGILIANCE	750,00	11 000	11	20	500,00	1 250,00
MIEUX SE LOGER	750,00	1 000	1	10	250,00	1 000,00
PLURIAL GRAND EST	750,00	1 000	1	10	250,00	1 000,00
PROCILIA	750,00	2 000	2	10	250,00	1 000,00
SOLENDI -(UPL)	750,00	25 000	25	30	750,00	1 500,00
Total	22 500,00	1 405 400	1 407	1 480	37 000,00	59 500,00

Cotisations prévisionnelles 2011

Les frais de fonctionnement prévisionnels (48 K€) correspondent principalement au coût d'intervention du GIE ASTRIA, soit 38 K€ auxquels s'ajoutent les frais bancaires évalués à 150 € et la rémunération des commissaires aux comptes, soit environ 10 K€.

La prévision de consommation (1 405 K€), sur la base du montant de la cotisation variable antérieure (150 K€ par tranche de 10 aides attribuées) donne une estimation de recettes de 22,2 K€. En prenant en compte le résultat déficitaire de 8 979 € à fin 2010 et en conservant la cotisation fixe à 500 € par membre, soit 15,5 k€ pour 31 membres, les frais de fonctionnement 2011 ne seront pas couverts.

En conséquence, au titre des cotisations 2011 il est proposé à l'assemblée générale :

- **d'augmenter** le montant de la cotisation fixe à **750 €** par membre présent au 1er janvier 2011 ou adhérent à l'association en cours d'année, ce montant n'étant pas divisible ; ce qui correspondra à un total de cotisation fixe de 22,5 K€ pour 31 membres
- **d'augmenter** le montant de la cotisation variable à **250 €** par tranche de 10 aides attribuées, le montant étant dû pour chaque dizaine entamée ; ce qui correspondra à un total de cotisation variable de 37 K€ pour 1 480 aides prévisionnelles octroyées

La cotisation totale d'un montant de 59,5 K€ permettra de couvrir les frais de fonctionnement ainsi que le résultat déficitaire.

Ales

Association pour le Logement et l'Entraide des Salariés

ANNEXES

I – INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

A. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Ils sont établis conformément aux nouveaux règlements 99.01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le comité de la Réglementation Comptable. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

B. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les hypothèses de base sur lesquelles sont fondées les comptes annuels, résultent des dispositions du plan comptable général.

C. Méthode des coûts historiques

Les comptes sont arrêtés sur la base des coûts historiques.

C-1 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti ». Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

C-2 Les créances

Les créances sont enregistrées à l'émission de la demande des cotisations fixes et variables.

C-3 Les subventions

Les subventions sont comptabilisées à l'encaissement. Elle proviennent, d'une part, des conventions signées avec les collecteurs au titre du 2% accompagnement social pour un montant de 574 000 € pour l'exercice 2010 et, d'autre part, des différentiels d'intérêts correspondant à des conventions tripartites signées entre les bailleurs, ASTRIA et ALES pour un montant de 1 036 470,71 €. Ces subventions permettent de financer des aides sur quittances pour des locataires en difficultés afin de favoriser leur maintien dans les lieux.

C-4 Les charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 413 889,01 € à la clôture de l'exercice et comprennent 389 677,19 € d'aides sur quittances qui seront décaissées en 2011.

C-5 Les fonds propres

Les fonds propres de l'association s'élèvent à – 12 563,89 € au 31 décembre 2010 contre – 3 584,43 € au 31 décembre 2009. L'évolution correspond au résultat déficitaire 2010 de 8 979,46 €.

C-6 Les fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent aux ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pu être utilisés à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces fonds s'élèvent à 1 075 044,76 € pour l'exercice 2010.

II – CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice sur l'autre.

III – ENGAGEMENT HORS BILAN

Il s'agit de conventions de versement de subvention signées avant la clôture 2010 avec les collecteurs au titre de l'accompagnement social. Ces fonds seront destinés à financer des aides sur quittances :

CILGERE : le 31 décembre 2010 pour 10 000 €

IV – PERSPECTIVES

La loi du 25 mars 2009 et le décret du 22 juin 2009 ont un impact sur les ressources de l'Association.

Le décret du 22 juin 2009 (article 2b) qui fixe les emplois des CIL a abrogé l'article 4-2 de l'arrêté du 14 février 1979 et a donné un cadre dans lequel l'UESL définit les emplois sous forme de recommandations. Le 2% accompagnement social est supprimé.

Le décret précise la nature et les conditions d'utilisation des interventions sociales et très sociales des CIL telles que le financement d'activité pour le logement ou l'hébergement des personnes ou familles en difficulté. Ces activités doivent être réalisées par des organismes agréés.

ALES a obtenu le 1^{er} février 2011 son agrément pour la région Ile-de-France, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2011 et d'une durée de 5 ans, dans le cadre des activités de l'ingénierie sociale, financière et technique. Une demande d'agrément a été déposée en région Rhône-Alpes et est en cours d'instruction par les services préfectoraux. D'autres demandes d'agrément devraient être effectuées dans le courant de l'année 2011.

Rappel sur les articles concernés :

Article L365-3 - créé par la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 – article 2 (V) Code de la construction et de l'habitation

Les organismes qui exercent les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au 2° de l'article L. 365-1 sont agréés par l'autorité administrative pour une période de cinq ans renouvelable selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat.

NOTA (Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 article 2 IV) : Les articles L. 365-2, L. 365-3 et L. 365-4 du code de la construction et de l'habitation dans leur rédaction issue du I s'appliquent aux demandes d'agrément sollicitées à compter du 1er janvier 2010. Les agréments existants sont caducs au 1er janvier 2011.

Article R313-19-3 - Créé par le décret n°2009-746 du 22 juin 2009 – article 1

Au titre du chapitre « C » de l'article L. 313-3, peuvent être accordées des interventions sous les formes suivantes :

« Financement d'activités en faveur du logement ou de l'hébergement des personnes et des familles mentionnées au II de l'article L. 301-1, lorsque ces activités relèvent de l'ingénierie sociale, financière et technique et sont réalisées par des organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-3, de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale et sont réalisées par des organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4. Ces aides peuvent également prendre la forme de garanties de loyers et charges dus aux propriétaires des logements par des organismes mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, lorsque ces organismes sous-louent lesdits logements à des personnes et des familles éprouvant des difficultés particulières au sens du II de l'article L. 301-1. »

ÉTAT DES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2010

CREANCES	MONTANT NET	ECHEANCE A MOINS D'UN AN	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
Créances clients et comptes rattachés			
Clients			
- ASTRIA.....	1 350,00	1 350,00	-
- EMMAUS HABITAT.....	1 650,00	1 650,00	-
- SHLM LOGEMENT Français.....	800,00	800,00	-
- SHLM LOGEMENT Francilien.....	6 150,00	6 150,00	-
- SHLM LOGIS MEDITERRANEEN.....	500,00	500,00	-
- SHLM LOGIREP.....	1 800,00	1 800,00	-
- ENTREPRISES HABITAT.....	300,00	300,00	-
- DOMAXIS.....	1 250,00	1 250,00	-
- SHLM PAX PROGRES PALLAS.....	500,00	500,00	-
- LOGEO.....	150,00	150,00	-
- SHLM TROIS MOULINS HABITAT.....	450,00	450,00	-
- PLURIAL.....	150,00	150,00	-
- SOLENDI - (UPL).....	900,00	900,00	-
- CILGERE.....	150,00	150,00	-
- SHLM France HABITATION.....	3 000,00	3 000,00	-
- GRAND LYON HABITAT.....	450,00	450,00	-
- OPAC DU RHONE.....	800,00	800,00	-
- PORTE DES ALPES HABITAT.....	650,00	650,00	-
- CIL SOMME.....	500,00	500,00	-
- SHLM COOPERATION ET FAMILLE.....	2 000,00	2 000,00	-
- CILSE.....	500,00	500,00	-
- CIL VAL DE LOIRE.....	150,00	150,00	-
- CILCA.....	500,00	500,00	-
- SOLLAR.....	450,00	450,00	-
- LOGILIANCE.....	150,00	150,00	-
- COVECOL/MIEUX SE LOGER.....	600,00	600,00	-
- AMALLIA.....	1 050,00	1 050,00	-
<i>Sous-Total I</i>	26 900,00	26 900,00	0,00
- Fournisseurs débiteurs.....			
- GIE ASTRIA.....		0,00	-
<i>Sous-Total II</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL CREANCES	26 900,00	26 900,00	0,00

ÉTAT DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2010

DETTE	MONTANT NET	ECHEANCE A MOINS D'UN AN	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
Dettes			
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit...			
- BNP PARIBAS - Découvert bancaires	0,00	0,00	-
<i>Sous-Total I</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	-
- Fournisseurs, factures non parvenues.....			
- GIE ASTRIA	5 392,42	5 392,42	-
- Ernst and Young (CAC)	18 797,53	18 797,53	-
<i>Sous-Total II</i>	<i>24 189,95</i>	<i>24 189,95</i>	-
- Autres dettes.....			
- ASTRIA	7 749,86	7 749,86	-
- SHLM LOGEMENT Français	5 360,00	5 360,00	-
- SHLM LOGEMENT FRANCILIEN	176 567,57	176 567,57	-
- DOMAXIS	10 197,62	10 197,62	-
- PORTE DES ALPES	706,00	706,00	-
- SHLM EMMAUS HABITAT	10 850,99	10 850,99	-
- SHLM TROIS MOULINS HABITAT	13 190,92	13 190,92	-
- SHLM LOGIREP	53 600,01	53 600,01	-
- SHLM France HABITATION	67 616,29	67 616,29	-
- EPREGOS	970,00	970,00	-
- SOLLAR	11 009,42	11 009,42	-
- GRAND LYON HABITAT	15 247,54	15 247,54	-
- OPAC DU RHONE	5 322,00	5 322,00	-
- PLURIAL ENTREPRISES	480,00	480,00	-
- LOGEO	194,00	194,00	-
- AMALLIA	10 614,97	10 614,97	-
<i>Sous-Total III</i>	<i>389 677,19</i>	<i>389 677,19</i>	-
- Autres dettes.....			
- Frais bancaires 4ème trimestre 2010	21,87	21,87	-
<i>Sous-Total IV</i>	<i>21,87</i>	<i>21,87</i>	-
TOTAL (I + II + III + IV)	413 889,01	413 889,01	0,00

